

Initiatives parlementaires

Ce n'est pas tant pour les adultes—vu la liberté dont nous jouissons—que pour les enfants que nous faisons cela. On a beau essayer par tous les moyens d'en interdire l'accès aux enfants, il n'y a rien à faire.

Pour leur bien et celui de la société canadienne en général, j'espère que la Chambre se fera un devoir d'accorder son appui à la motion de mon collègue.

Le président suppléant (M. Kilger): La période réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant terminée. Conformément à l'article 93 du Règlement, l'article retombe au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

Comme il est 14 h 30, la Chambre s'ajourne à 11 heures lundi prochain, conformément à l'article 24 du Règlement.

(La séance est levée à 14 h 30.)
